



5Km de l'Arsenal Rochefortais 19 mai 2024 à 9h30



## Règlement de l'événement :

### **Article 1 => PARCOURS :**

Le parcours de 5 km est formé d'une boucle dans le centre-ville, traversant le cœur de la vieille ville ainsi que la Corderie Royale.

### **Article 2 => DEPART/ARRIVEE :**

Départ : 9h30 devant le cinéma de Rochefort Rue du Docteur Peltier / Arrivée : Devant la mairie de Rochefort.

### **Article 3 => CIRCULATION :**

Aucun véhicule n'est autorisé.

La présence d'accompagnateurs pendant l'épreuve, en particulier à vélo, est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du coureur accompagné.

### **Article 4 => PARTICIPATION :**

Cette course est ouverte à tous, des catégories MINIMES à MASTERS. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

La course est limitée à 500 participants et sera chronométrée par puce électronique grâce à RUN'HEURE.

Le chronométrage est assuré par des puces électroniques qui doivent être fixées exclusivement à la chaussure à l'aide de l'attache fournie. Ces puces devront être restituées à l'arrivée ou en cas d'abandon. Un sac sera mis en place pour le retrait des puces. Si vous retirez votre puce et ne participez pas, veuillez la renvoyer selon les instructions fournies dans l'enveloppe du dossard. En cas de non-restitution, des frais de 15 € seront facturés au coureur.

La course est également ouverte aux personnes à mobilité réduite.

### **Article 5 => ASSURANCE :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

### **Exemple d'autorisation :**

*"Autorisation Parentale*

*Je soussigné(e) [Prénom et Nom du Parent], demeurant au [Adresse complète], donne par la présente mon autorisation à mon enfant, [Prénom et Nom de l'Enfant], né(e) le [Date de Naissance de l'Enfant], à participer à la course des 5 km de l'Arsenal Rochefortais qui se tiendra le 19 mai 2024 à Rochefort.*

*Je décharge par la présente toute personne impliquée dans l'organisation de l'événement de toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure pouvant survenir pendant la participation de mon enfant à la course des écoles.*

*En signant cette autorisation, je certifie également que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à cette activité physique.*

*Fait à [Lieu], le [Date]"*

### **Article 6 => INSCRIPTIONS :**

Chaque formulaire d'inscription doit être entièrement rempli et accompagné d'un certificat médical mentionnant "non-contre-indication pour la pratique de la course à pied, y compris en compétition", ou d'une photocopie de la licence FFA, ou Parcours Prévention Santé (PPS) téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr/> ainsi que du paiement de **8 €** pour les licenciés FFA et de **10 €** pour les non-licenciés FFA pour la participation au 5 km.

Les inscriptions en ligne sont disponibles sur les sites : Courir en Charente Maritime, RUN'HEURE ou via le flashage du QR CODE.



Il est également possible de s'inscrire sur place la veille, de 14h à 18h, au tarif de **12 €**, au Décathlon de Rochefort, sauf si le nombre maximum de 500 coureurs est atteint.

**Article 7 => RETRAIT DES DOSSARDS :**

La veille de la course, le 18 mai, la récupération des dossards se déroulera chez Décathlon Rochefort, zone des pêcheurs d'Islande, à partir de 10h et jusqu'à 18h, sur présentation d'une pièce d'identité.  
Le dimanche 19 mai, à partir de 8h, la récupération des dossards aura lieu Place Colbert, en face de la Mairie, toujours sur présentation d'une pièce d'identité.

Concernant le port du dossard, celui-ci devra être fixé sur la poitrine à l'aide d'épingles ; l'utilisation de tout autre support de maintien est strictement interdite. Le dossard fourni par l'organisation doit être porté de manière visible durant toute la durée de l'épreuve.

**Article 8 => SECURITE :**

La présence de la Croix Rouge est assurée.  
Le parcours sera balisé, des barrières seront installées et des commissaires seront positionnés aux intersections pour assurer la sécurité des participants.  
Un contrôle anti-dopage pourra être réalisé selon les directives du délégué fédéral et sera organisé en conséquence.  
La course sera encadrée par des VTT à la tête et à la fin du peloton.

**Article 9 => RAVITAILLEMENT :**

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée, en conformité avec les règles sanitaires en vigueur le jour de la course. Notre objectif est de promouvoir l'écologie et le respect de l'environnement en visant à réduire les déchets au minimum. Nous avons établi une charte éthique et environnementale : tout manquement aux règles, ainsi que le non-respect de l'éthique sportive et/ou des bénévoles, entraînera la disqualification du coureur sans remboursement.

**Article 10 => RECOMPENSES :**

Un lot pour tous les coureurs au retrait de dossard.  
Podium à partir de 11h00 :  
- Les 3 premiers et premières scratchs seront récompensés + le 1<sup>er</sup> / ère de chaque catégorie

**Article 11 => RESULTATS :**

Résultats et Photos consultables à l'adresse sur le site FFA, Courir en Charente Maritime et sur le site Chronométrage assuré par <https://runheure.fr>

**Article 12 => PROTOCOLE SANITAIRE :**

Le coureur inscrit et les personnes qui l'accompagnent s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors du retrait des dossards, aux abords de la course, pendant la course jusqu'à la fin de l'organisation de l'évènement.

Pas de douches et ni de Vestiaires

**Article 13 => ANNULATION :**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants seront remboursés de leur inscription, Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.